

Réunion du GT sur la simplification du parcours artisan

21 mai 2021 – 10h

Introduction par la DGEC :

- Le décret pour la 5^e période CEE est en cours de signature
- La concertation est en cours sur les modalités de mise en œuvre.
- Arrêté modalité devrait être présenté en CSE en juillet.
- Réunion du jour porte sur le suivi des recommandations du GT organisé par la DITP.

Sur les premières mesures (C1 et C2), Engie réagit en indiquant qu'il faut prendre en compte le modèle partenarial dans les modalités. Il indique également que c'est bien que le COPIL soit sollicité sur les projets de FAQ, mais il faudrait qu'il y ait un retour sur les mises à jour qui sont faites.

Sur ce point la DGEC indique que les mises à jour sont systématiquement publiées dans la lettre d'information.

La FFB indique qu'il n'existe pas de moteur de recherche pour identifier les offres des obligés, par territoire. Elle souhaiterait qu'un tableur référence toutes les offres sur les opérations standardisées par territoire. Une deuxième proposition serait de mettre en place un site de vérification des sites qui proposent des offres (sur le modèle du coup de pouce).

La DGEC indique que le référencement sur le site de la DGEC permettrait au particulier de vérifier qu'il s'agit bien d'un obligé CEE. Un moteur de recherche pour identifier les offres des obligés devrait plutôt être adossé au site FAIRE, qui est le principal portail d'information sur les aides à la rénovation, cela nécessite d'être étudié

La SIPLEC demande que dans les évolutions de la FAQ les dates de mises à jour soient notées et que la date d'application des nouvelles interprétations soient mentionnées.

Economies d'énergies SAS interroge sur le fait de mener des actions contre des sites/sociétés qui utilisent mal les logos CEE.

La DGEC indique que le dépôt de la marque CEE a été réalisé à cette fin, d'avoir des outils juridiques à mettre en œuvre pour éviter que des sites usurent le logo.

Sur les mesures suivantes (C3, C4 et A3), la FFB et la CAPEB indiquent qu'un travail doit être fait en lien avec la DGEC pour éviter de transmettre des informations aux artisans avec une mauvaise interprétation.

Sur la révision des fiches dont le délai d'application est de 3 mois. EDF indique qu'au-delà du délai, il est important de définir « une date pivot ».

L'AMF interroge sur les changements si fréquents dans le dispositif qui nuisent à la lisibilité et à la compréhension des acteurs de terrain.

La DGEC indique qu'elle essaye de limiter au maximum ces changements, mais des ajustements sont souvent nécessaires pour harmoniser les dispositifs d'aide à la rénovation ou faire face à des opérations frauduleuses. La DGEC reste vigilante vis-à-vis de ces différents sujets.

Sur la mesure A1 (création d'un tutoriel pour la constitution d'un dossier), la FFB indique que c'est très compliqué tant que les procédures n'ont pas été uniformisées en amont. Comme l'attestation sur l'honneur, il faut un cadre uniformisé pour la partie demande.

Sur la mesure G1 (production d'indicateurs), l'ADEME indique que le taux de couverture est un élément manquant. (coût opération/montant des primes). Effy souligne que c'est un chantier très lourd. L'ADEME précise que dans le programme OSCAR des travaux seront menés sur le devis type. L'ATEE souligne le besoin d'indicateur sur les écarts entre les forfaits et les économies d'énergies réelles réalisées. Aujourd'hui une étude est lancée sur l'isolation, mais c'est une mesure ponctuelle. ENALIA intervient également pour rappeler les travaux de l'ONRE sur les gisements et indique qu'il serait intéressant d'avoir les évolutions sur MPR en parallèle. Les deux dispositifs doivent coopérer étroitement. L'UIP demande à ce que le fichier sur la productivité des fiches soit mis à jour avec des données récentes, afin de pouvoir mieux suivre les tendances.

La DGEC indique sur ce dernier point qu'en P5 il y aura une transmission trimestrielle sur les opérations engagées (aujourd'hui limitées au coups de pouce). La transmission de données sur les taux de couverture par les obligés est soumise à concertation et sera discutée dans le cadre de la réunion du 26 mai

Sur les mesures P2, D1, P4 concernant l'harmonisation des procédures, l'ATEE organise un atelier le 23 juin qui pourra définir une trajectoire d'harmonisation qui pourra être mis en œuvre en parallèle du programme OSCAR. L'ATEE a eu quelques retours sur l'étude documentaire sur le RAI qu'elle a lancé.

Sur la mesure P3, sur l'assouplissement du RAI, en réponse à EDF la DGEC précise que le wording précis a été décrit dans la lettre d'information de mars 2021 : le cadre de contribution peut être reçu jusqu'à 14 jours après la date de la signature du devis (correspond au délai de rétractation pour les particuliers). Elle précise en réponse à EDF que la mention sur le devis vaut RAI, mais ne vaut pas cadre de contribution. Effy demande la confirmation que la publication de l'arrêté de juillet sera bien rétroactif au 1^{er} janvier 2021 sur cette question. La DGEC confirme. SIPLEC demande à ce que cette souplesse soit étendue aux PME/TPE et SCI familiales : la DGEC interroge sur l'existence de délais de rétractation pour ces catégories, c'est en effet la possibilité pour le ménage de se rétracter qui permet de s'assurer du RAI. EDF rappelle que le cadre de contribution ne s'applique qu'aux particuliers. Il n'y en a pas par exemple pour une SCI. A priori il n'y a pas de délai de rétractation pour les professionnels : point à vérifier.

L'AMF demande à ce que le tableau extrait de la base RGE du site Faire puisse être accessible aux collectivités. = Point à vérifier par l'ADEME.

Sur la mesure T4 concernant les remontées d'informations sur les acteurs frauduleux, l'ATEE indique mettre en place un GT prochainement afin que l'information soit bien partagée entre obligés. Total rappelle l'importance des échanges d'informations dans ce domaine. Qualibat indique qu'ils sont seuls sur ce sujet et qu'ils n'ont aucun retour d'information. Ils viennent de perdre devant le juge administratif qui a annulé une décision de retrait de la qualification RGE. Les signalements sont à renforcer. L'AMF signale que l'article 46bis du PJJ Climat rend la police municipale compétence sur la fraude aux CEE. L'AMF appelle à un renforcement de la coopération avec l'administration. Le PNCEE indique qu'il y a déjà des échanges entre le pôle et certaines polices municipales, mais qu'il doit être possible de les fluidifier et d'autoriser les échanges de manière plus large et plus souple. L'AMF contactera le PNCEE pour approfondir le sujet. Economies d'énergies SAS indique qu'une partie du problème vient des mandataires.

Programme OSCAR

Suite à la proposition du programme OSCAR, ENALIA demande si les financeurs seront mobilisés, notamment leurs réseaux pour atteindre les artisans. L'ATEE répond que les financeurs du programme sélectionnés dans le cadre de l'appel à financeurs pourront en effet être mobilisés pour transmettre de l'information à leur réseau d'artisans.

Prochaines étapes

Une réunion de suivi du groupe de travail aura lieu dans 3 mois.

Les contributions concernant la concertation sur les modalités de la 5^e période sont attendues pour le 1^{er} juin pour un arrêté à paraître en juillet.

Participants :

Thibaud Gimond	FFB
Alexandre Fernandez	
Aude Bourgoin	AIDEE
Barbara Courtois	EDF
Bastien Resse	ENALIA
Benjamin Rouvre	AIDEE
Bruno Lannevée	UMGCCP – FFB
Daniel Cappe	ATEE
Cédric Paquet	Economies d'énergie SAS
Clémentine Dehass	Economies d'énergie SAS
Damien Goislot	DGEC/5CD
Louis Marie Denoyel	DGEC/PNCEE
Eric Jost	Qualibat
Emilie Baumgart	DGCCRF
Franck Briatta	Total
Florence Presson	AMF
Gorka Tardio	Green Yellow
Gregory Chedin	ADEME
Marc Devron	SIPLEC
Marc Gendron	ATEE
Mathieu Locci	LEYTON
Maxime Cochin	
M Rochard	
N Peron	LEYTON
Olivier Cros	Filiance
Patrice Hennig	Engie
Roseline Conan	ANIL
Hervé Lody	
Sandrine Couvelard	EDF
Touria Larbi	MOM
	UIP
Victor Brehoret	ENALIA
Yann Leport	CAPEB
Carine Boukhari	ANIL

Alexandre Dozières	DGEC/SD5
Mathilde Pierre	DGEC/5CD
Mathilde Leyge	DGEC/5CD